



**Votre référence :**

**Notre référence :** Oz.Sec/Ozone Day 2010/MS/lm

Le 20 juillet 2010

**Objet : Journée internationale de la protection de la couche d'ozone (16 septembre 2010)**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à célébrer, le 16 septembre 2010, la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.

Cette année, la Journée aura pour thème « **Protéger la couche d'ozone : la gouvernance et le respect à leur plus haut niveau** ». Le Protocole de Montréal est reconnu dans le monde entier comme le traité multilatéral sur l'environnement le plus efficace jamais mis en œuvre. Il a été salué comme exemple inédit d'une coopération et d'un partenariat internationaux réussis pour protéger le patrimoine commun de l'humanité et la communauté mondiale. Une bonne gouvernance a joué un rôle fondamental à cet égard en facilitant l'application et le respect des dispositions du Protocole, engendrant en retour la confiance et le dévouement à tous les niveaux pour continuer de relever les nouveaux défis.

Fin 2009, le Protocole de Montréal avait permis d'éliminer 98 % des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par rapport aux concentrations précédemment enregistrées. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010 a marqué un autre tournant décisif dans l'histoire du Protocole de Montréal, puisqu'à cette date les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 devaient avoir éliminé la production et la consommation des chlorofluorocarbones, des halons, du tétrachlorure de carbone et d'autres substances entièrement hydrogénées. Vu les tendances qui ressortent des données de consommation et de production communiquées par les Parties et compte tenu des efforts et des activités déployés, en particulier dans le cadre du Fonds multilatéral, tout porte à croire que les objectifs d'élimination fixés pour 2010 ont été réalisés dans la plupart des Parties visées à l'article 5.

Pour célébrer la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, nous encourageons votre Gouvernement à participer, à l'échelon national ou régional, à des activités axées sur le thème retenu pour cette année et sa signification. Dans le passé, les Parties ont organisé des manifestations intéressantes pour faire comprendre au public l'importance de la protection de la couche d'ozone pour les générations actuelles et futures. Au nombre de ces activités figuraient des ateliers, conférences de presse, concours dans les écoles, et conférences magistrales données dans les universités par des experts. Les efforts des Parties à cet égard sont hautement appréciés.

Le Secrétariat saurait gré à votre Gouvernement de bien vouloir lui faire parvenir des renseignements sur les activités prévues pour célébrer la Journée dans votre pays. Après ces manifestations, vous voudrez bien adresser au Secrétariat des échantillons de publications, aides visuelles, photographies, ou couverture médiatique des activités entreprises. Ces matériaux seront affichés sur notre site (<http://ozone.unep.org> ou <http://www.unep.ch/ozone>) en vue d'être largement diffusés.

Comme lors des années précédentes, le Secrétariat réservera sur son site une section consacrée à la Journée. On pourra y trouver des affiches et des publications, le message du Secrétaire général et d'autres informations pouvant être téléchargées. À mesure que ces matériaux deviendront disponibles, le Secrétariat en informera les Parties.

Entre-temps, si vous avez besoin d'éclaircissements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat sur le site [ozoneinfo@unep.org](mailto:ozoneinfo@unep.org).

Veillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire exécutif du  
Secrétariat de l'ozone

Marco González